



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Appellation technique : Cartouche de chasse et de tir sportif

Fabricant : CHEDDITE France SA
99, route de Lyon
26501 Bourg Les Valence
Tél : 04.75.56.45.45
Fax : 04.75.56.98.89
Email : info@cheddite.com

N° appel d'urgence : 04.75.71.52.11

2. IDENTIFICATION DES DANGERS - Objet Pyrotechnique -

2.1. Classification et étiquetage :

Au sens du règlement n°1907/2006 (REACH), la cartouche de chasse est un article.

Selon le règlement CLP 1272/2008



H204 – Danger d'incendie ou de projection.
P374 – Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales

2.2. Autres dangers :

-  Danger d'incendie (dégagement de vapeurs nitreuses).
-  Les effets en cas de fonctionnement accidentel ne présentent qu'un danger mineur et restent intérieurs à l'emballage ou n'affectent que son voisinage immédiat.
-  Pas de danger d'explosion en masse.
-  Lorsque la cartouche est déclenchée, un dégagement ponctuel de fumées peut être généré, légèrement irritant pour les yeux et les voies respiratoires en milieu confiné.
-  Cet article contient une substance SVHC



3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Composants | N° CAS | % de la masse totale | EINECS / ELINCS # | Directive 67/548/CEE | | CLP 1272/2008 |
|--|------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------------|--|
| | | | | Symbole | Phrase R | Code H |
| Dans la grenaille de plomb : | | | | | | |
| Plomb | 7439-92-1 | | 231-100-4 | T, N | R33-50/53-62 | |
| Antimoine | 7440-36-0 | | 231-146-5 | - | - | |
| Arsenic | 7440-38-2 | | 231-148-6 | T | R 23/25 | |
| Dans la poudre : | | | | | | |
| Nitrocellulose | 9004-70-0 | | - | E | R3 | H201 |
| Diphénylamine | 122-39-4 | | 204-539-4 | T | R23/24/25-33-50/53 | H301 H311 H331 H373 H410 |
| Dans la composition explosive : | | | | | | |
| Styphnate de plomb | 15245-44-0 | < 1% | 239-290-0 | E, T+, N | R61-3-20/22-33-50/53-62 | H200 H360Df H332 H302 H373 H400 H410 |
| Nitrate de baryum | 10022-31-8 | < 1% | 233-020-5 | O, Xn | R8-20/22 | H272, H332, H302, H319 |
| Sulfure d'antimoine | 1345-04-6 | < 1% | 215-713-4 | Xn | R 20/22 | H302 |
| Poudre d'aluminium | 7429-90-5 | < 1% | 231-072-3 | - | - | - |
| Tétrazène | 109-27-3 | < 1% | 203-659-4 | E, Xi | R3, R36/38 | |

1. Ce produit est composé d'une douille (tube en polyéthylène et culot acier traité) qui contient 3 composants, de manière complètement étanche. Par conséquent, lors de la manipulation de ce produit, aucune exposition à des substances dangereuses n'est possible.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours suite à l'exposition à des composants intérieurs à la cartouche :

4.1. Contact avec les yeux :

- ✚ Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières largement écartées. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Contact avec la peau :

- ✚ Laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin, si l'irritation de la peau persiste.

4.3. Inhalation :

- ✚ Si des symptômes d'irritation des poumons se produisent (toux, respiration sifflante ou difficulté à respirer), retirer de la zone d'exposition et amener à l'air frais immédiatement.
- ✚ Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir la personne au repos et au chaud et attendre les secours.

4.4. Ingestion :

- ✚ En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

- ✚ Noyage par grande quantité d'eau en cas de début d'incendie.
- ✚ En cas d'impossibilité d'extinction : ne pas intervenir, et s'éloigner à une distance supérieure à 25 mètres.

5.2. Dangers particuliers résultant du produit :

- ✚ Formation de vapeurs et de fumées toxiques issues de la pyrolyse et/ou de la vaporisation des substances contenues dans la cartouche.

5.3. Conseil aux intervenants :

- ✚ Utiliser un équipement de lutte contre l'incendie.



Ecran facial



Vêtements ignifugés



Protection respiratoire

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles :

-  En cas de perte de confinement du produit, porter des gants pour le ramassage.
-  Eloigner les produits de toute source de chaleur ou d'inflammation.
-  En cas de fonctionnement accidentel dans un endroit clos, aérer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

-  Ne pas abandonner dans le milieu naturel les produits ayant fonctionné ou non.

6.3. Méthode de récupération et de nettoyage :

-  Remettre avec précautions les produits dans leur emballage d'origine en vérifiant qu'ils n'ont pas subi de détériorations.
-  En cas d'épandage accidentel de poudre ou de plomb, les ramasser manuellement en respectant les mesures de sécurité liées à la manipulation, et la placer dans un récipient fermé avant élimination (voir chapitre 13).
-  En cas d'épandage accidentel, ne pas utiliser d'eau (dispersion accrue de substances dangereuses pour l'environnement).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation :

-  Ne pas fumer, ne pas porter ou utiliser de feu nu.
-  Manipuler les emballages avec précaution (éviter les chocs, frottements, chutes).
-  Ne pas laisser à la portée des enfants.

7.2. Stockage :

- ✚ En emballage d'origine dans un local sec et tempéré (T° extrêmes à ne pas dépasser : -10 et + 60 °C, hyg<80%).
- ✚ Les emballages doivent être empilés de façon stable.
- ✚ Lorsque la manutention se fait à la main, le fond des emballages ne doit pas se trouver à plus de 1,60 m au-dessus du sol.
- ✚ Les produits ne doivent pas se trouver hors emballage dans les dépôts de stockage.

7.3 Utilisations particulières :

- ✚ Se référer aux bonnes pratiques en vigueur pour la chasse et le tir sportif.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :

- ✚ Lors de la manipulation de la cartouche, aucune fumée dégagée. Lors du tir, des fumées contenant des oxydes métalliques sont générées, qu'il est préconisé de ne pas inhaler.
- ✚ Lors du tir d'une cartouche :



Protections
auditives



Lunettes de
sécurité

- ✚ La protection respiratoire n'est pas nécessaire lorsque la ventilation est suffisante.
- ✚ Conditions générales d'hygiène : ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Se laver les mains après utilisation.

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement :

- ✚ Lors de la manipulation de la cartouche, aucune fumée dégagée.



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales :

| | |
|----------------------|--|
| <i>Aspect</i> | Cylindre en plastique coloré prolongé par un culot métallique. |
| <i>Odeur</i> | Aucune. |
| <i>Etat physique</i> | Solide |

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

| | |
|--|---|
| <i>Température d'auto inflammation :</i> | 130 °C |
| <i>Sensibilité à la percussion :</i> | hauteur minimum de fonctionnement sur appareil à chute (masse de 56 g) = 70 mm. |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité :

-  Produits stables dans les conditions de stockage recommandées.
-  Pour des raisons de sécurité, une durée de stockage dans les conditions préconisées ne doit pas excéder 10 ans.

10.2 Conditions à éviter :

-  Une élévation importante de la température du produit peut entraîner une augmentation de la pression au moment du tir.
-  Une exposition prolongée à une température supérieure à 80°C ou une immersion prolongée occasionne une dégradation irréversible des composants de la cartouche et donc de ses performances.
-  Une exposition à une température supérieure à 160°C peut provoquer l'initiation de la cartouche.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

-  Aucun effet toxique en l'état.
-  **Exposition répétée :** risque d'inhalation liée aux fumées contenant des oxydes métalliques. Pratiquer à l'air libre ou ventiler les installations de tir. Eviter l'accumulation des poussières.



12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets immédiats : aucun effet toxique.

-  Cartouches tirées : faible dégradabilité et persistance dans le milieu naturel
-  Cartouches entières : faible dégradabilité et persistance dans le milieu naturel, corrosion des projectiles.

Ne pas utiliser de projectiles à base de plomb à proximité des zones lacustres ou des cours d'eau.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

-  Après tir, récupération de la douille usagée pour élimination par la voie domestique (poubelle/déchetterie).
-  Dans le cas de cartouches intègres, percutées ou non, ne procéder en aucune manière à leur démontage qui peut s'avérer dangereux.
-  Ne pas abandonner dans le milieu naturel.
-  Récupérer le produit et le retourner à son distributeur qui se chargera de le faire éliminer.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--------------------------------|--|
| <i>N° ONU :</i> | 0012 |
| <i>Classification :</i> | 1.4 S (certificat de classement : INERIS / Ag A 39/6 92-786054) |
| <i>Groupe d'emballage :</i> | II |
| <i>Terrestre (ADR / RID) :</i> | 1.4 S |
| <i>Maritime (IMDG) :</i> | 1.4 S |
| <i>Aérien (IATA) :</i> | 1.4 S |

Transport possible sous le régime des Quantités Limitées





15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REACH 1907/2006 article 31 du 18 décembre 2006

Directive 93 / 15 / CEE du 5 avril 1993 relative à l'harmonisation sur la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil.

Règlement n°1272/2008 (CLP)

Décret 79-846 du 28 septembre 1979

16. AUTRES INFORMATIONS

-  La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société CHEDDITE France S.A. sur la base de la connaissance du produit à la date de mise à jour. De ce fait, les renseignements indiqués dans la présente fiche, donnés de bonne foi, ne peuvent être considérés comme exhaustifs.
-  L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.
-  Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer les textes relatifs à la conservation et à la mise en œuvre de ce produit.
-  Il appartient également à l'utilisateur, de répercuter les données de sécurité et les mises en garde concernant les risques afférents à ce produit, à toutes les personnes amenées à l'utiliser ou le manipuler.
-  La société CHEDDITE France SA est à la disposition des utilisateurs pour apporter, dans la mesure du possible, assistance en la matière.
-  Phrases H du paragraphe 2 :
 - **H204** : Danger d'incendie ou de projection